

Conseil de Gouvernement

25 millions d'euros pour le SIDOR

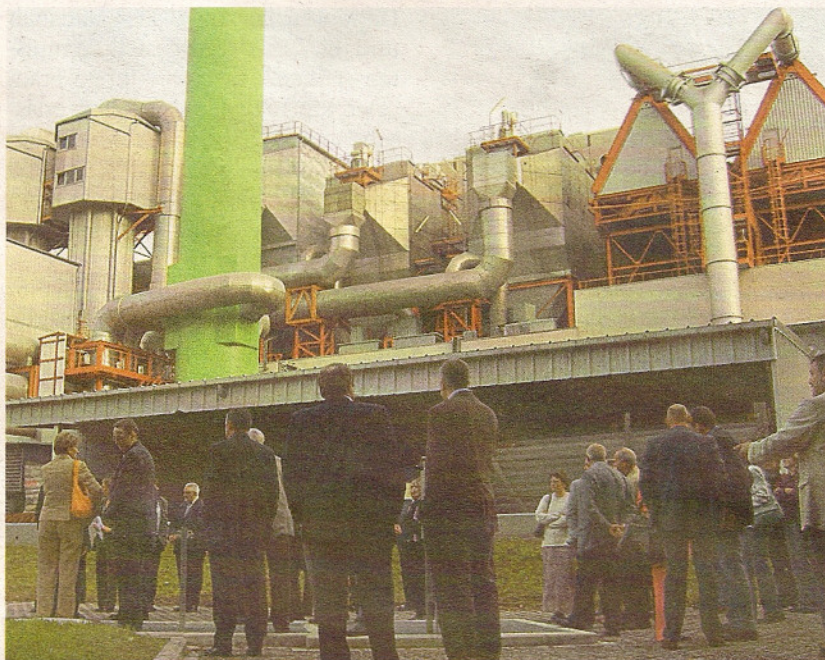
Le Gouvernement s'est réuni hier pendant de longues heures au château de Senningen pendant quasiment toute la journée. Au menu le matin: les priorités politiques pour le restant de la période législative. Rien n'a filtré officiellement hier de ces discussions. Il n'est évidemment pas exclu que des éléments de ces réflexions apparaissent dans les discours de différents ministres CSV au cours du congrès national du parti à Moutfort ce matin...

L'après-midi, le Gouvernement a planché sur les dossiers d'actualité. D'après le communiqué officiel, on a parlé d'infrastructures: le Conseil a adopté le projet de loi autorisant le Gouvernement à participer au financement des travaux en relation avec le renouvellement des infrastructures d'élimination des déchets ménagers et assimilés du SIDOR.

Le projet vise à autoriser le gouvernement à participer au financement des travaux en relation avec le renouvellement des infrastructures d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets en provenance des ménages et des déchets assimilés des communes des cantons de Luxembourg, d'Esch-sur-Alzette et de Capellen (SIDOR).

Vu l'expiration en 2008 du contrat d'exploitation conclu avec la société SOLUCOM et l'âge de l'installation existante - les fours d'incinération ont été construits en 1976 respectivement en 1985 - le syndicat SIDOR envisage un renouvellement de ses infrastructures d'incinération sur le site de Leudelange.

Le coût total de l'investissement nécessaire pour la réalisation des travaux de renouvellement des infrastructures pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés s'élève à quelque 99,7 millions euros. La participation financière de l'Etat s'élève à 25% au maximum du coût d'investissement. La participation financière de l'Etat au projet sera dès lors de 24,9 millions euros.



Le syndicat SIDOR envisage un renouvellement de ses infrastructures d'incinération à Leudelange. Coût total: 99,7 millions d'euros. L'Etat contribuera 24,9 millions Photo: PW

20,43 millions pour le Centre Marienthal

Au maximum 20,43 millions d'euros seront par ailleurs investis dans la transformation et la rénovation du Centre Marienthal pour le compte du Service national de la Jeunesse. Afin de pouvoir accomplir ses tâches, le Service national de la Jeunesse dispose d'un certain nombre d'infrastructures. La majorité des activités périscolaires se concentrent actuellement dans les centres d'Eisenborn, Hollenfels, Lultzhausen et Marienthal qui proposent un large programme d'activités éducatives. Le centre Marienthal organise des activités dans le domaine de la «pédagogie de l'aventure» et de la «prévention contre les toxicomanies». Déjà en 1995, la Chambre des Députés avait invité le Gouvernement dans une motion à accélérer les travaux de transformation, de modernisation et d'extension entre autres du centre de Marienthal. Les travaux de rénovation, qui devaient

démarrer au cours de l'année 1999, furent suspendus pour y loger des réfugiés du conflit du Kosovo. À noter qu'avant sa fermeture, le centre enregistrait en moyenne 9.000 nuitées par an. Depuis sa réouverture, on compte annuellement 5.000 à 6.000 participations aux activités.

L'instrumentaire contre le blanchiment renforcé

Le communiqué officiel résumant les discussions fait encore état de la décision sur la transposition de directives européennes intéressant plus particulièrement le secteur financier. L'objectif d'une des directives est de faciliter les consolidations transfrontalières dans le secteur financier en clarifiant le processus d'autorisation prudentielle des acquisitions et augmentations de participations qualifiées dans le secteur financier tout en améliorant la transparence de manière à renforcer la sécurité juridique pour les parties concernées.

Le Gouvernement a décidé de transposer des directives ayant trait à la lutte contre le blanchiment d'argent et au financement du terrorisme par la promulgation de la loi correspondant à la directive du 12 novembre 2004. Ces dispositions, tout en procédant à la modification d'un certain nombre d'articles de cette loi, en général la substance alors que de nouvelles règles sont très différentes de celles pratiquées déjà par les professionnels du secteur.

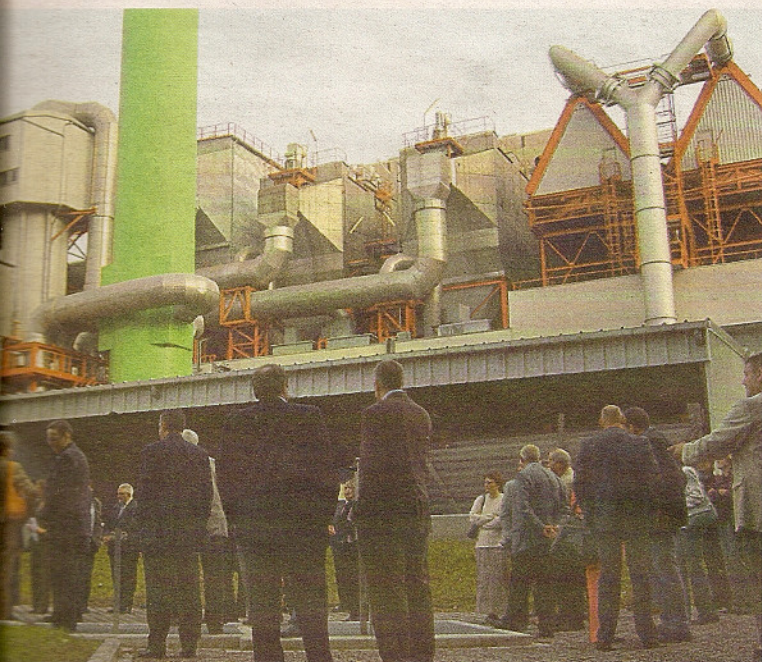
D'une façon générale, la loi porte sur les obligations imposées aux professionnels afin de leur éviter de servir des clients suspects pas des criminels ou terroristes.

Parmi les innovations introduites, on trouve la mise en œuvre d'une approche globale sur les risques, approche qui vise à offrir plus de flexibilité et de transparence que les professionnels du secteur ont pu mettre en œuvre jusqu'à présent. Les professionnels concentreront leurs efforts sur les activités et produits susceptibles de présenter un risque de blanchiment ou de financement du terrorisme. Certains concepts tels que la définition du «bénéficiaire effectif»; la reconnaissance qu'un professionnel, pour procéder à une transaction, peut avoir des tiers déterminés; un champ d'application étendu des services aux sociétés étrangères ainsi qu'aux marchands de biens en espèces pour un montant supérieur ou égal à 15.000 euros; la diligence d'un suivi des professionnels des obligations imposées par la loi de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Reste à noter que le Gouvernement a donné hier son feu vert à la mise en œuvre du règlement grand-ducal concernant la participation du Luxembourg à la formation militaire de l'union européenne (EUFOR Tchad/RCA) en coopération avec les Nations Unies au Tchad et la Ligue africaine.

Conseil de Gouvernement

99,7 millions d'euros pour le SIDOR



Le Sidor envisage un renouvellement de ses infrastructures d'incinération à grande échelle. Coût total: 99,7 millions d'euros. L'Etat contribuera 24,9 millions. Photo: PW

20,43 millions pour le Centre Marienthal

Un maximum de 20,43 millions d'euros seront par ailleurs investis dans la transformation et la rénovation du Centre Marienthal pour le compte du Service national de la jeunesse. Afin de pouvoir accomplir ses missions, le Service national de la jeunesse dispose d'un certain nombre d'infrastructures. La majorité des activités périscolaires se concentrent actuellement dans les centres de Weiborn, Hollenfels, Lultzhausen et Marienthal qui proposent un programme d'activités éducatives. Le centre Marienthal organise des activités dans le domaine de la « pédagogie de l'aventure » et de la prévention contre les toxicomanies. Déjà en 1995, la Chambre des députés avait invité le Gouvernement dans une motion à accélérer les travaux de transformation, de modernisation et d'extension entrepris au centre de Marienthal. Les travaux de rénovation, qui devaient

démarrer au cours de l'année 1999, furent suspendus pour y loger des réfugiés du conflit du Kosovo. À noter qu'avant sa fermeture, le centre enregistrait en moyenne 9.000 nuitées par an. Depuis sa réouverture, on compte annuellement 5.000 à 6.000 participations aux activités.

L'instrumentaire contre le blanchiment renforcé

Le communiqué officiel résumant les discussions fait encore état de la décision sur la transposition de directives européennes intéressant plus particulièrement le secteur financier. L'objectif d'une des directives est de faciliter les consolidations transfrontalières dans le secteur financier en clarifiant le processus d'autorisation prudentielle des acquisitions et augmentations de participations qualifiées dans le secteur financier tout en améliorant la transparence de manière à renforcer la sécurité juridique pour les parties concernées.

Le Gouvernement a par ailleurs décidé de transposer deux autres directives ayant trait à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme par la modification de la loi correspondante du 12 novembre 2004. Ces modifications, tout en procédant à la reformulation d'un certain nombre d'articles de cette loi, en gardent toutefois la substance alors que les nouvelles règles sont très proches de celles pratiquées déjà aujourd'hui par les professionnels du secteur.

D'une façon générale, le projet de loi porte sur les obligations et comportements à respecter par les professionnels afin de leur éviter d'être abusés par des criminels blanchisseurs ou terroristes.

Parmi les innovations: l'introduction d'une approche générale basée sur les risques, approche introduisant plus de flexibilité et dont l'idée est que les professionnels devraient concentrer leurs efforts sur des clients, activités et produits présentant un risque en matière de blanchiment ou de financement du terrorisme; une augmentation du degré de précision de certains concepts tels que par exemple la définition du «bénéficiaire effectif»; la reconnaissance que les professionnels, pour procéder aux mesures d'identification, peuvent se référer à des tiers déterminés; une extension du champ d'application aux prestataires de services aux sociétés et fiduciaires ainsi qu'aux marchands traitant en espèces pour un montant supérieur ou égal à 15.000 euros et l'exigence d'un suivi du respect par les professionnels des obligations en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

Reste à noter que le Gouvernement a donné hier son feu vert au projet de règlement grand-ducal concernant la participation du Luxembourg à l'opération militaire de l'union européenne (EUFOR Tchad/RCA) en soutien des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine.